

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2019

L'an 2019, le 18 février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 11 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Conseillers municipaux présents : Renée NOUGUIER, Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL, Fabien ROUX, Martine PY, Max MASDEVILLE.

Conseillers municipaux excusés : Pierre BOYER a donné procuration à Max MASDEVILLE, Brigitte LEBIODA a donné procuration à Renée NOUGUIER.

Secrétaire de séance : Madame Martine PY.

Après lecture du compte rendu de la réunion du 28 Janvier 2018, aucune remarque n'étant formulée, on passe à l'ordre du jour.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019

Madame le Maire rappelle au conseil municipal :

- Le montant HT des travaux pour la mise aux normes du réseau d'assainissement des hameaux de Claret, du Villard, de La Ville, du Serre et du Marthouret est de 1 100 278,70 € HT.

- Le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau ont accordé respectivement : 153 007,00 € (13,9 %) et 443 539,00 € (40,3%) du montant HT.

- La circulaire DETR 2019 précise que les opérations relatives aux réseaux d'assainissement sont éligibles si le porteur de l'opération est l'EPCI. La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau-assainissement à l'EPCI au 1^{er} janvier 2020. Un report est possible au 1^{er} janvier 2026 si 25% des communes représentant 20% de la population délibèrent dans ce sens avant le 1^{er} juillet 2019.

- A ce jour, la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar n'a pas la compétence.

Madame le Maire propose au conseil municipal de présenter ce dossier pour une demande de subvention complémentaire dans le cadre de la DETR 2019 à hauteur de 15,80% soit 173 844,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à déposer cette demande de subvention.

FRAIS DE SCOLARITE POLIGNY

En septembre 2017, la municipalité de Poligny a décidé de fixer une participation forfaitaire pour les frais de scolarité des enfants.

Cette somme s'élève à 874,00 € par enfant. Elle prend en compte le salaire et les charges du personnel (ATSEM, cantine, entretien, directrice ACM), les frais de téléphone, internet, l'électricité, les fournitures scolaires, les produits d'entretien, les frais de transport pour les sorties, la subvention de la coopérative scolaire...

Ces frais seront révisables en fonction des augmentations.

La municipalité de Poligny souhaite mettre en place une convention avec la mairie du Noyer.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à signer cette convention.

URBANISME : DOSSIERS EN COURS

Monsieur et Madame BOURRILLON ont déposé une déclaration préalable le 18 janvier 2019 pour la construction d'un kota grill (petite structure bois préfabriquée à l'intérieur de laquelle peut s'installer un barbecue) sur la parcelle C 1163 hameau du Villard.

Le service instructeur demande une délibération motivée du conseil municipal car depuis la caducité du POS ce terrain est situé hors des parties urbanisées de la commune. Celle-ci sera transmise pour avis à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable à ce projet.

Un CUB concernant une parcelle de terrain située hors PAU a été déposé en mairie et envoyé au service instructeur à Saint-Bonnet. Même si le conseil municipal délibère favorablement, la CDPENAF émettra un avis négatif. Il sera instruit selon la réglementation du RNU. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ne délibèrent pas.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux** : l'ONF a présenté son devis de travaux pour l'année 2019 concernant des opérations sur les limites de parcelles se déclinant sur 5 postes. Le montant TTC est de 5 012,66 €. Les travaux de l'année 2018 n'ayant pas encore été réalisés, seuls deux postes sur ce devis ont été retenus à savoir : la peinture des bornes et leurs repères sur les parcelles 17, 21 et 3 pour un montant TTC de 1 129,75 €.

- **Motion du collectif transport scolaire du Champsaur-Valgaudemar** : ce collectif demande au conseil municipal d'adopter la motion suivante : « demander au Conseil Régional d'honorer impérativement son engagement de maintenir le principe de la gratuité des transports scolaires sur le territoire des Hautes-Alpes ». Le Président de la Région a pris un engagement de reverser la somme de 50,00 € par enfant à la Communauté de Communes. En attendant d'avoir plus d'information, le conseil municipal ne souhaite pas signer cette motion.

- **Fuite d'eau à l'entrée du réservoir de la Ville** : l'employé communal ne peut pas effectuer ces travaux car la canalisation est trop profonde, des devis ont été demandés pour cette réparation. Vu l'urgence des travaux, le conseil municipal donne pouvoir à la commission des travaux et au maire pour retenir l'entreprise.

A 22 heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.